



PREFET DE MAYOTTE

## Avis de consultation du public sur l'Evaluation Stratégique Environnementale du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE 2014-2020 est le document stratégique qui détermine les modalités d'utilisation du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) à Mayotte, pour la période 2014-2020. Il précise la stratégie de développement pour le territoire, les priorités d'investissement et les objectifs spécifiques retenus pour y répondre, puis les types d'actions éligibles, ainsi que les bénéficiaires, c'est-à-dire les acteurs du territoire, susceptibles d'être porteurs de projets cofinancés par ces fonds.

L'Autorité de Gestion du programme est la Préfecture de Mayotte (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales), qui s'appuie sur les services déconcentrés de l'Etat compétents pour instruire les futurs projets. Le PO a été réalisé en partenariat avec le Conseil Général. Le travail de rédaction du PO a débuté en 2012 avec l'élaboration d'un diagnostic stratégique territorial, puis des ateliers thématiques à partir de fin 2013 qui ont associé l'ensemble des acteurs locaux. Le PO FEDER-FSE 2014-2020 de Mayotte a été transmis pour validation aux services de la Commission européenne le 13 mai 2014.

Le PO FEDER-FSE a fait l'objet d'une Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) qui est soumise à la consultation du public du 20 août au 28 septembre 2014.

### **L'évaluation stratégique environnementale**

L'ESE est une obligation préalable à l'adoption des programmes européens. Basée sur l'analyse du PO FEDER-FSE, cette évaluation identifie les incidences potentielles du programme sur l'environnement.

### **La consultation du public sur l'ESE**

La consultation du public porte sur l'analyse des incidences environnementales de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE de Mayotte. Elle offre l'opportunité d'apporter une contribution en répondant aux questions suivantes :

- ✓ Les incidences probables (positives ou négatives) identifiées semblent-elles justes ?
- ✓ Quels sont les éléments de l'environnement qui sont les plus impactés sur le territoire vis-à-vis du développement régional ? Sont-ils correctement pris en compte ?
- ✓ Identifiez-vous des éléments non pris en compte ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

### **Le dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- ✓ La dernière version du PO FEDER-FSE, en cours de validation par la Commission européenne
- ✓ Les dernières versions de l'Evaluation Stratégique environnementale (ESE) et de l'Evaluation Ex Ante (EEA)

- ✓ L'avis de l'autorité environnementale

#### Téléchargez le dossier

L'intégralité du dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<https://www.mayotte.pref.gouv.fr/DOSSIERS/L-Europe-a-Mayotte/FEDER-FSE>) et du Conseil Général ([www.cg976.fr](http://www.cg976.fr))

#### Consultez la version papier :

Le dossier de consultation est également consultable dans sa version papier, du 20 août au 28 septembre 2014:

- ✓ A la Préfecture : secrétariat du SGAR, de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h30
- ✓ Au Conseil Général : Direction des Affaires Européennes - Kavani Mamoudzou - Rue Soweto - 97600 Mamoudzou , de 8h00 à 12 h00 le matin et de 13h00 à 16h00 l'après-midi

#### **Contribuez jusqu'au 28 septembre**

Deux façons complémentaires de nous faire parvenir vos avis et remarques :

- ✓ Par courrier électronique, en envoyant votre contribution à l'adresse suivante :  
[consultation-FEDER-FSE-Mayotte@brl.fr](mailto:consultation-FEDER-FSE-Mayotte@brl.fr)
- ✓ En remplissant les formulaires mis à votre disposition à la Préfecture de Mayotte et au Conseil Général

#### **La suite donnée aux contributions**

Les contributions recueillies seront analysées et feront l'objet de préconisations pour l'autorité de gestion. Ces contributions ne donneront pas lieu à des réponses individuelles.